

Source All Africa le 30 juillet 2026

Afrique: Les producteurs de coton pourraient bénéficier des crédits carbone liés aux sols



La prochaine exportation de coton africaine pourrait ne jamais quitter la ferme

Par Seth Onyango

Une initiative testée en Ouzbékistan pourrait permettre aux producteurs africains de coton de doubler leurs revenus grâce au carbone des sols

Les producteurs africains de coton pourraient bientôt être rémunérés non seulement pour leur récolte, mais aussi pour le carbone stocké dans leurs sols. Une initiative expérimentée en Ouzbékistan ouvre la voie à un nouveau modèle économique où les agriculteurs seraient payés à la fois pour la fibre qu'ils produisent et pour leur contribution à la lutte contre le changement climatique.

Le coton a toujours rapporté aux agriculteurs en fonction de ce qu'ils récoltent. Demain, il pourrait également leur rapporter grâce à ce qu'ils laissent dans leurs champs : le carbone séquestré dans les sols, devenu un actif négociable sur les marchés du carbone.

Les producteurs éligibles pourraient percevoir jusqu'à 200 dollars par hectare, en complément des revenus tirés de leur récolte. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, ce montant pourrait être comparable, voire supérieur, aux bénéfices générés par la vente du coton.

Restez informé des derniers gros titres sur [WhatsApp](#) | [LinkedIn](#)

Cette proposition émane du Comité consultatif international du coton (ICAC), une organisation basée à Washington qui coordonne les politiques cotonnières entre les pays producteurs et consommateurs.

Le 30 avril dernier, l'organisation a dévoilé un programme visant à rémunérer les agriculteurs pour le carbone qu'ils stockent dans leurs sols plutôt que pour la seule production de coton, à condition qu'ils adoptent des pratiques agricoles régénératrices.

Ces pratiques comprennent l'utilisation de cultures de couverture, la réduction du labour ainsi que l'incorporation de biochar dans les parcelles.

Le biochar est un charbon végétal obtenu par la combustion contrôlée de résidus organiques. Mélangé au sol, il améliore sa capacité à retenir l'eau et les nutriments tout en stockant durablement le carbone. Associé à une diminution du labour, qui limite l'exposition du carbone à l'air, il permet de conserver davantage de carbone dans le sol que les méthodes agricoles conventionnelles.

Le modèle proposé prévoit de transformer les tiges de coton et d'autres résidus agricoles en biochar et en compost, lesquels seraient ensuite réintroduits dans les exploitations.

Selon Keshav Kranthi, directeur scientifique de l'ICAC, « le biochar améliore la structure du sol, retient l'eau et les éléments nutritifs et favorise le développement de la vie microbienne. Il constitue une solution durable qui bénéficie à la fois à l'environnement et à la rentabilité des exploitations agricoles ».

L'ICAC insiste toutefois sur le fait que cette initiative est avant tout un programme de restauration des sols et d'agriculture régénératrice. Pour Mike McCue, directeur de la communication de l'organisation, le financement carbone vise surtout à rendre ces pratiques accessibles et viables sur le long terme pour les producteurs.

L'organisation présente cette approche comme une opportunité permettant aux agriculteurs de bénéficier de deux sources de revenus simultanément. Son directeur exécutif, Eric Trachtenberg, estime que les techniques proposées sont à la portée de tous les producteurs.

« Grâce à des méthodes simples, les producteurs de coton peuvent améliorer la qualité de leurs sols tout en y stockant du carbone pendant plus de cent ans », affirme-t-il.

Transformer le carbone en revenu

C'est ce carbone stocké sous terre que l'ICAC entend valoriser sur les marchés du carbone.

Partout dans le monde, des entreprises achètent déjà des crédits carbone afin de compenser les émissions qu'elles ne parviennent pas à réduire. Chaque tonne de carbone durablement stockée représente une valeur marchande, quel que soit le pays où elle est séquestrée.

Le secteur forestier exploite ce mécanisme depuis plusieurs années. En juin 2025, le Groupe de la Banque mondiale annonçait que la République démocratique du Congo avait reçu 19,47 millions de dollars pour avoir réduit 3,89 millions de tonnes d'émissions dans la province de Mai-Ndombe. Il s'agissait du premier versement d'un programme pouvant atteindre 55 millions de dollars pour une réduction totale de 11 millions de tonnes.

Selon la Banque mondiale, une part importante des recettes est destinée aux communautés locales et aux peuples autochtones engagés dans la protection des forêts.

Le coton, en revanche, n'a jusqu'à présent jamais permis aux producteurs de bénéficier de revenus liés au stockage du carbone.

La question de la crédibilité

Toutefois, vendre des crédits carbone suppose de démontrer avec précision que le carbone est effectivement stocké.

C'est précisément sur ce point que plusieurs projets antérieurs ont échoué.

Des audits réalisés sur différents programmes forestiers ont révélé que certains crédits avaient été attribués pour des réductions d'émissions qui n'avaient jamais réellement eu lieu, voire pour des forêts qui n'étaient pas menacées de déforestation.

Des compagnies aériennes et de grandes entreprises se sont ainsi retrouvées avec des crédits carbone ne compensant qu'une faible partie des émissions annoncées, portant un coup sévère à la crédibilité du marché.

Pour éviter de reproduire ces erreurs, l'ICAC a confié cette mission à Merago, une entreprise spécialisée dans les marchés carbone. Celle-ci sera chargée de mesurer le carbone présent dans les sols, de vérifier les résultats selon les normes internationales et d'assurer la commercialisation des crédits une fois ceux-ci certifiés.

Selon Mike McCue, le programme se trouve encore en phase préparatoire.

« Nous discutons actuellement avec des agences de mise en œuvre dans plusieurs pays membres. »

Les prochaines étapes consisteront à identifier les producteurs participants, établir un état de référence des sols, évaluer les volumes de biomasse disponibles, former les équipes locales, mettre en place un système numérique de suivi et soumettre chaque projet à une validation indépendante conformément aux standards internationaux.

L'ICAC refuse pour l'instant d'annoncer un calendrier pour la vente des premiers crédits tant que les réductions de carbone n'auront pas été correctement mesurées, vérifiées et certifiées.

Les premières estimations évoquent un potentiel de deux à trois crédits carbone par hectare et par an, selon les caractéristiques des sols et les normes de certification retenues.

L'Ouzbékistan comme laboratoire, l'Afrique comme véritable défi

L'Ouzbékistan constitue un terrain d'expérimentation idéal.

La culture du coton y est largement organisée autour de grandes exploitations structurées, ce qui facilite les contrôles et réduit les coûts de vérification.

La situation est très différente en Afrique.

Selon l'agence allemande de coopération GIZ, le continent représente entre 10 % et 15 % des exportations mondiales de coton brut. Près de ****quatre millions de ménages****, soit environ 20 millions de personnes, cultivent cette fibre, généralement sur des exploitations d'un ou deux hectares seulement.

Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire figurent parmi les principaux producteurs mondiaux, mais la production y repose essentiellement sur de petits exploitants.

Cette fragmentation rend les opérations de mesure du carbone beaucoup plus coûteuses que sur les vastes exploitations ouzbèkes.

Il faut regrouper des milliers de producteurs afin d'atteindre une taille suffisante pour intéresser les acheteurs de crédits carbone. Il faut également financer les analyses des sols avant toute vente, alors que les agriculteurs disposent rarement des ressources nécessaires.

À ce stade, l'ICAC n'a pas encore précisé qui prendra en charge ces coûts ni qui organisera ces regroupements.

Keshav Kranthi reconnaît que cette contrainte constitue l'un des principaux défis des programmes de durabilité dans les filières cotonnières d'Afrique et d'Asie, où les petits exploitants représentent plus de ****90 %** de la production mondiale******.

Des bases déjà présentes en Afrique

Pour la ***Aid by Trade Foundation (AbTF)**, qui pilote le label Cotton made in Africa (CmiA) couvrant environ ****36 %**** de la production africaine de coton, une partie du travail est déjà accomplie.

Selon Holger Diedrich, responsable de la communication de la fondation, les producteurs certifiés appliquent déjà des pratiques limitant les impacts environnementaux tout en améliorant la qualité des sols.

« Ces méthodes favorisent naturellement le stockage du carbone ou la réduction des émissions. La transition vers les crédits carbone devrait donc être plus simple, car une grande partie des efforts est déjà réalisée. »

Il souligne également que le recours au biochar pourrait réduire, voire remplacer, l'utilisation d'engrais chimiques coûteux.

Par ailleurs, les terres africaines, souvent appauvries par des années de culture intensive, présentent un potentiel élevé de stockage de carbone.

Les sols les plus dégradés sont généralement ceux qui peuvent absorber le plus rapidement du carbone lorsqu'ils sont restaurés, ce qui augmente leur valeur sur le marché des crédits carbone.

Pour Holger Diedrich, cette initiative pourrait représenter « une véritable révolution écologique et économique dont les effets dépasseraient largement le continent africain ».

« Elle pourrait enfin permettre aux petits producteurs de coton d'Afrique subsaharienne d'être rémunérés pour les services environnementaux qu'ils rendent quotidiennement. »

Il estime toutefois qu'il est encore trop tôt pour tirer des enseignements applicables à d'autres régions.

Un potentiel prometteur, mais encore de nombreuses inconnues

Mike McCue appelle lui aussi à la prudence.

Selon lui, il serait prématuré de présenter les crédits carbone comme une source de revenus rapide ou garantie pour les producteurs.

L'objectif est plutôt de mettre en place un système transparent dans lequel les revenus issus du carbone financeraient la production de biochar, le compostage, la formation, le suivi technique et les activités de contrôle, selon un mécanisme de partage clairement défini.

L'ICAC entend principalement apporter l'expertise scientifique, l'appui technique et les formations nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Reste une interrogation majeure : ces revenus parviendront-ils réellement jusqu'aux petits producteurs africains ?

Les 200 dollars par hectare évoqués constituent un plafond atteignable uniquement dans des conditions particulièrement favorables, et non un revenu moyen garanti.

Par ailleurs, l'appel lancé par l'ICAC aux gouvernements, aux entreprises et aux organismes de certification pour financer la prochaine phase du projet montre que l'organisation ne dispose pas, seule, des moyens nécessaires pour déployer le programme à grande échelle.

L'expérience menée en Ouzbékistan démontre qu'une filière cotonnière peut générer une nouvelle source de revenus lorsque les producteurs restaurent leurs sols.

Reste désormais à savoir si ce modèle pourra bénéficier, avec la même efficacité, aux millions de petits producteurs du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays africains.